



REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 26/01/2023  
Reçu en préfecture le 26/01/2023  
Publié le  
ID : 027-212704779-20230119-DL3\_2023-DE

Mairie de  
**Pressagny l'Orgueilleux**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **19 janvier 2023 à 19h00** - Date de convocation : **13 janvier 2023**

Président : **Monsieur Pascal MAINGUY, Le Maire**

Secrétaire de séance : **Madame Marie-Madeleine MAGNAUDEIX**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13

**Membres présents à la séance** : Mmes, MM. MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, DESCHAMPS, GILLET, GLEIZES, GUION, INIGO, LE LAN-LE LUYER, MAGNAUDEIX, WECKSTEIN,

**Membres absents excusés ayant donné pouvoirs** :

Mmes, MM. LOCHON (pouvoir à M. MAINGUY), VAUZOU (pouvoir à M. GUION)

**DELIBERATION n° 3/2023 – ACQUISITION DE DEUX HYDRANTS**

M. le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que dans la délibération n° 54/2022 du 22 décembre 2022, il a été décidé l'achat de deux hydrants, afin de finaliser la couverture incendie de notre village pour faciliter l'action des Sapeurs-Pompiers et de répondre à la RDDECI selon les préconisations de la loi.

- hydrant n° 1 à l'angle du Chemin des Pieds Corbons et de la rue Robert Connan
- hydrant n° 2 Chemin des Pieds Corbons au niveau du stade Les Bihaux, qui est destiné à devenir une aire de loisirs.

Le coût de cette opération s'élève à 5 740,00 € HT. Le plan de financement prévisionnel est annexé à la présente délibération.

**Après délibération, le conseil à l'unanimité :**

- approuve l'opération

**Autorise M. le Maire à :**

- constituer un dossier de demande de subvention au titre de la DTER (30 %), du Conseil Départemental (30 %), soit un reste à charge pour la commune de 40 %
- signer tous les documents s'y référant
- inscrire cette dépense au budget primitif 2023 en section d'investissement.

Le Maire, Pascal MAINGUY

